

Pôle Asile

21 rue Sully – BP 61629 – 80016 - AMIENS Cedex 1

Tél. : 03 22 93 50 71 - asile@apremis.fr

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

**Accompagnement Renforcé et Individualisé
(A.R.I)**

Table des matières

I. Description de l'action	3
A. Les modalités d'accompagnement	3
B. Les modalités d'orientation et d'admission	4
II. Public accueilli	5
A. Les ménages accompagnés en 2021	5
B. Profil des personnes accompagnées	6
C. Parcours en France	8
D. Niveau linguistique à l'entrée sur l'action	9
E. Types d'accompagnement proposés.....	10
F. Situation au regard de l'insertion professionnelle à l'entrée sur l'action	11
G. Situation au regard de l'insertion sociale.....	14
III. La complémentarité des volets axée sur un travail en partenariat et en réseau, une garantie pour l'intégration des personnes	16
A. Première rencontre avec Soprema et Manpower (février 2021).....	16
B. Plan d'action mis en œuvre (février/mars 2021).....	17
IV. La sortie de l'action	21
A. Nombre des personnes sorties	21
B. Durée d'accompagnement	21
V. Perspectives 2022	23
A. Le logement et le savoir habiter	23
B. Le cadre législatif et les documents relatifs à l'emploi	23
C. Les codes sociaux culturels en entreprise	23
D. Savoir parler de ses atouts	23
E. Les outils de la recherche d'emploi	23
F. HOPE	24
G. Développer l'accès au logement bailleurs privés (AIVS...)	24
H. Développer l'intégration citoyenne et culturelle.....	24

I. Description de l'action

A. Les modalités d'accompagnement

L'objectif de cet accompagnement renforcé et individualisé est de favoriser et de sécuriser le parcours d'intégration des personnes bénéficiaires d'une protection internationale (BPI) et dites primo-arrivantes. Nous pouvons également intervenir auprès des personnes admises au séjour par la préfecture ; elles doivent être primo-arrivantes et avoir une autorisation de travail.

Les principes de cette action sont d'avoir :

- Une approche globale de la personne en se concentrant principalement sur trois dimensions de l'intégration : l'intégration socioprofessionnelle, résidentielle et linguistique. L'objectif étant une intégration réussie et durable, il est nécessaire de sécuriser et rendre cohérent le parcours d'intégration.
- Un fonctionnement partenarial pour une bonne compréhension et utilisation du droit commun. Le principe est de s'appuyer sur le droit commun qui est largement pourvoyeur de solution à travers des liens à construire ou à renforcer avec les partenaires institutionnels et associatifs. Le droit commun n'étant pas toujours adapté aux besoins spécifiques des BPI, notre intervention nécessitera parfois de renforcer, de compléter le droit commun en mettant en place des projets, des accompagnements, des axes de formations afin de lever les freins à l'intégration.

Dans le cadre de l'accompagnement proposé, une contractualisation est effectuée avec la personne.

Les axes principaux de travail sont l'apprentissage de la langue française, l'accès au logement ou à un hébergement adapté et la construction du projet professionnel.

L'accompagnement proposé peut prendre la forme d'un accompagnement individuel et/ou collectif en fonction des besoins repérés.

Entretiens individuels : à l'initiative des personnes ou des référent.e.s.

Temps collectifs sur des thèmes spécifiques liés à :

- L'insertion professionnelle : les techniques de recherche d'emploi (CV, lettre de motivation, entretien d'embauche...), la découverte des différents environnements professionnels et leurs métiers (enquêtes métiers, visites d'entreprises, de centres de formations...)
- L'intégration dans la vie de la cité : Découverte et adaptation à l'environnement dans lequel vivent les personnes; familiarisation avec les différents organismes de droit commun ;
- L'accès au logement,
- Ateliers autour du quotidien : gestion administrative, budgétaire, gestion du logement.

Cours de français pour les bénéficiaires de l'action en fonction de leurs besoins :

- Alpha : 4 heures par semaine
- A visée professionnelle : 4h par semaine

Des cours individuels (1h par semaine) seront également proposés aux personnes bénéficiant des cours à visée professionnelle.

Il est à noter que dans certaines situations, les délais dus à la procédure (regroupement familial, demande de logement, recours juridiques divers et variés) peuvent être longs. Ces démarches sont

dépendantes des délais administratifs et ne nécessitent pas de rendez-vous rythmés mais plutôt d'un soutien et de rencontres de manière ponctuelle.

Notre intervention s'inscrivant auprès de personnes accueillies au sein de dispositifs d'hébergement ou de logements adaptés, nous organiserons des temps de rencontre avec les référents de ces dispositifs pour évaluer et adapter au mieux l'accompagnement proposé.

Pour les résidences sociales, des comités de suivi bimestriels sont organisés. L'un avec la résidence sociale ADOMA, l'autre avec la résidence sociale Accueil et Promotion. L'objet de ce temps de rencontre est de pouvoir échanger sur les accompagnements en cours, de partager nos analyses et ou informations nécessaires à la bonne compréhension de la situation des personnes. Ces temps permettent de croiser les regards mais aussi de s'entendre sur la pertinence de poursuivre l'accompagnement ou non. Nos rencontres sont également l'occasion de pouvoir ajuster et améliorer notre coordination.

Nous souhaitons qu'un comité de pilotage du dispositif à raison d'une fois par semestre soit organisé avec les différents partenaires afin de réaliser un bilan intermédiaire de l'action ARI. Ces temps seront l'occasion d'ajuster au mieux nos interventions dans l'intérêt des personnes nécessitant un accompagnement renforcé.

B. Les modalités d'orientation et d'admission

Les orientations vers le dispositif ARI se font à l'aide d'une fiche d'orientation qui est envoyée par le dispositif de provenance à la responsable de service du dispositif ARI.

Les personnes sont ensuite reçues en entretien par le binôme travailleur social/CIP afin de réaliser une évaluation des besoins.

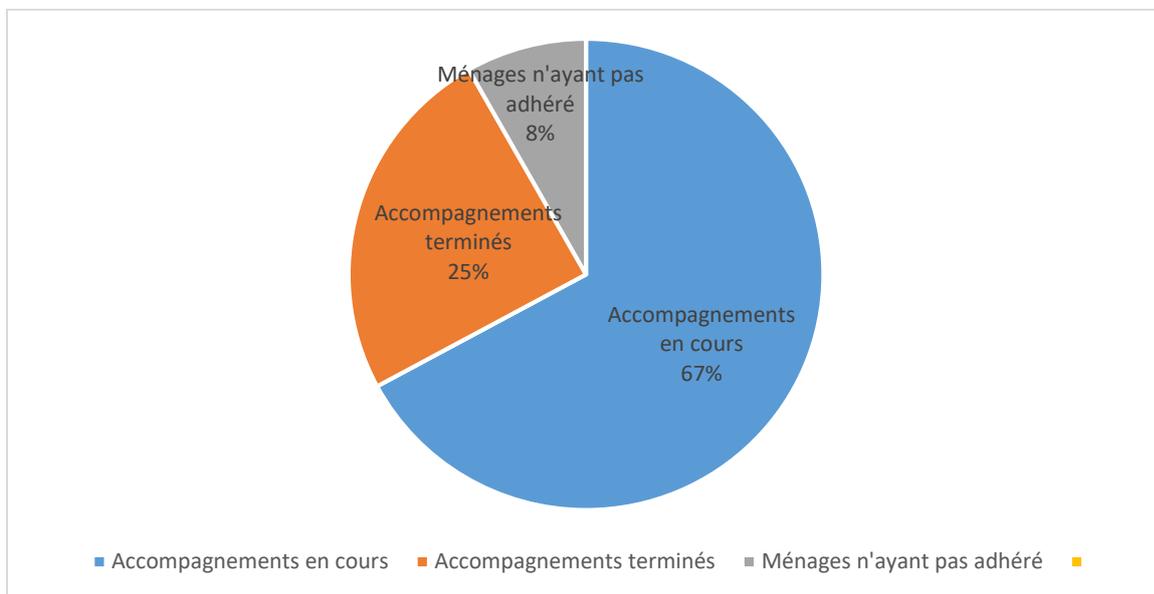
Lors de la réunion d'équipe les évaluations sont présentées. Elles sont ensuite soumises à validation ou font l'objet d'une réorientation. Durant la réunion est également évalué le besoin d'un diagnostic FLE. Si le besoin est avéré, la formatrice FLE rencontre la personne pour effectuer l'évaluation linguistique.

Les suites données aux demandes d'orientation sont transmises par mail au dispositif de provenance.

II. Public accueilli

A. Les ménages accompagnés en 2021

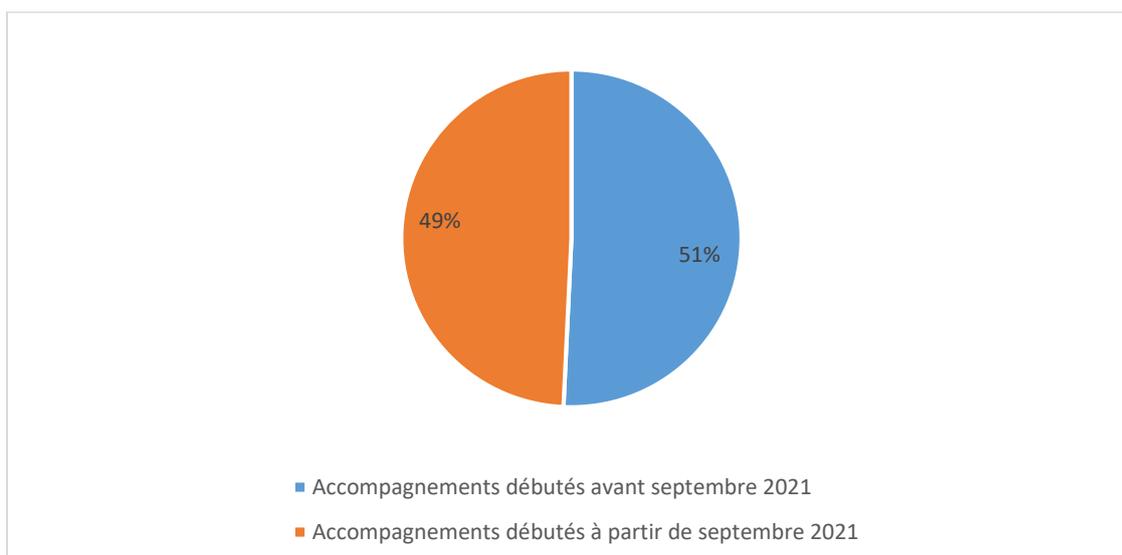
Nombre de ménages accompagnés



Durant l'année 2021, 73 ménages ont été orientés vers le dispositif ARI :

- 47 ménages sont toujours en cours d'accompagnement ;
- 20 ménages sont sortis d'accompagnement ;
- 6 ménages n'ont pas adhéré à l'accompagnement.

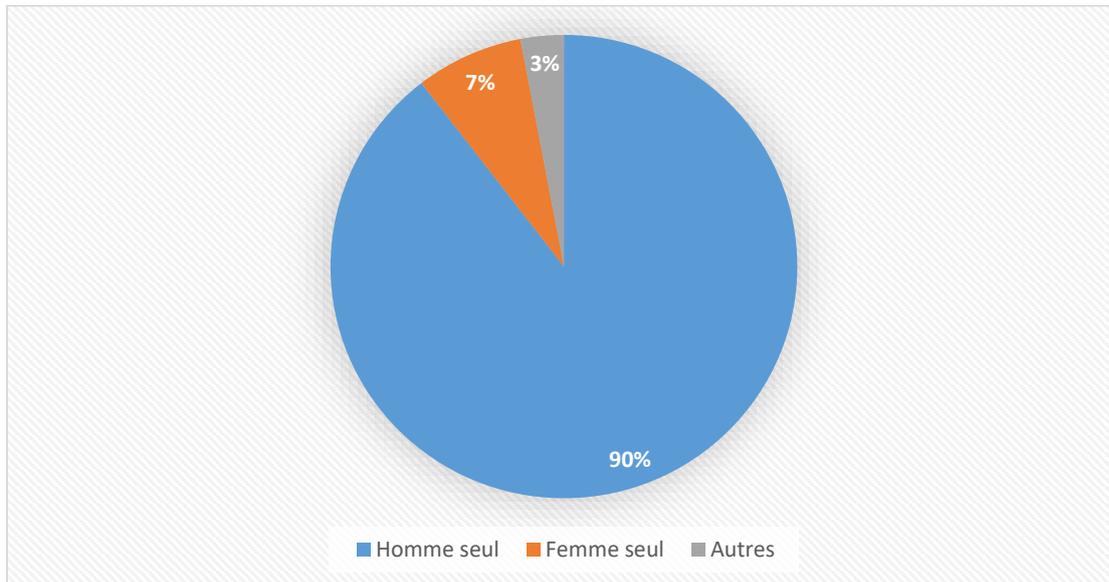
Dates des débuts d'accompagnements en 2021



Précisons que sur les 67 accompagnements réalisés, 33 ménages, soit 49% des ménages, ont intégré l'action ARI à partir de fin septembre 2021. Ceci explique le nombre restreint de sortie du dispositif, soit 20 ménages.

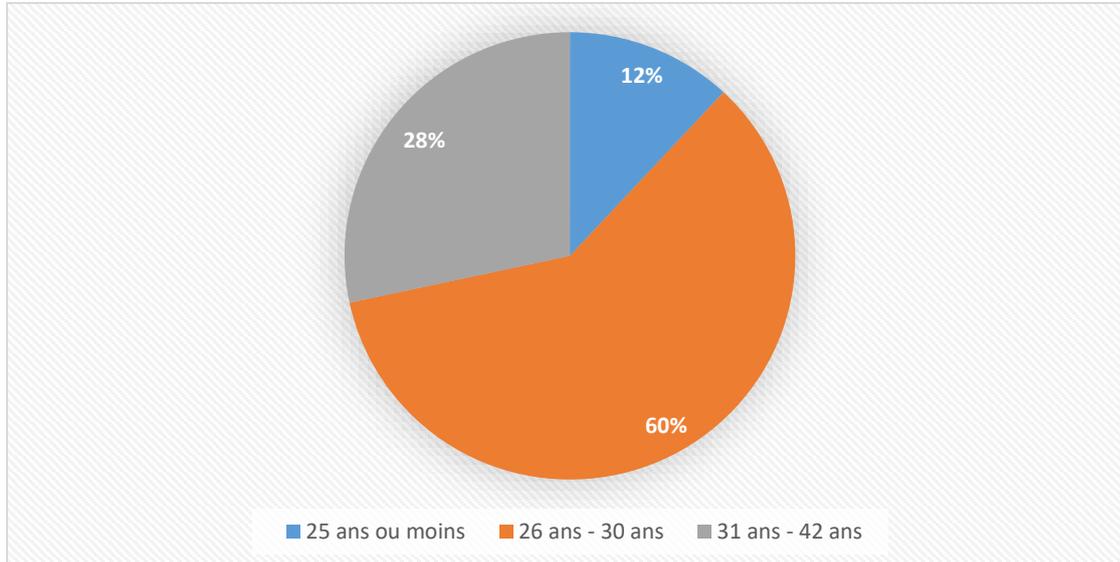
B. Profil des personnes accompagnées

Composition familiale



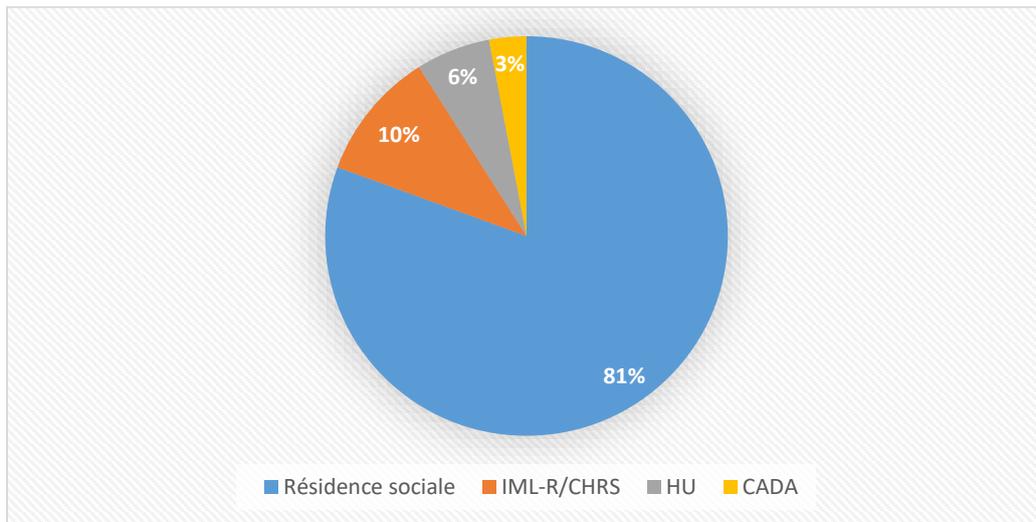
Durant l'année 2021, 90 % des ménages accompagnés étaient des hommes seuls.

Tranches d'âge des ménages accompagnés



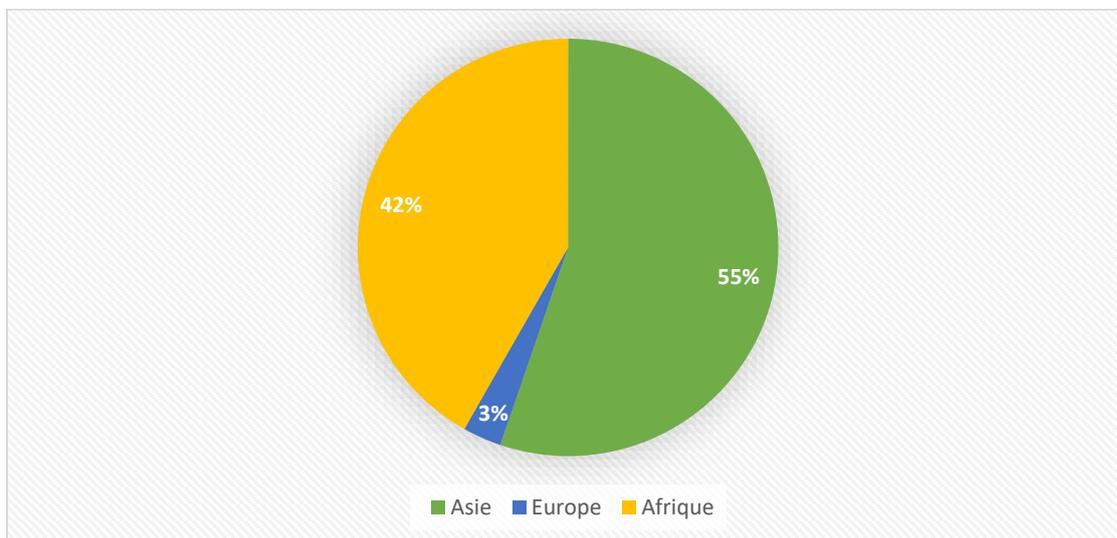
Le dispositif accompagne majoritairement des personnes de 30 ans ou moins, soit 72 % des ménages.

Dispositifs de provenance



Le public majoritairement accompagné sur ARI est hébergé au sein des résidences sociales, il correspond à 81% des ménages accompagnés. Nous avons fait le choix de nous concentrer sur les résidences sociales, où les besoins sont grands. En effet, les personnes y résidant sont dépourvues d'accompagnement socio-professionnel et linguistique. Nous rencontrons des limites dans notre intervention et ne pouvons pas pour le moment intervenir sur d'autres dispositifs au vu des moyens humains du dispositif ARI. Néanmoins, nous pensons que des besoins sont à identifier au niveau du service d'hébergement d'urgence de l'UDAUS où par le passé de nombreuses personnes nécessitaient un accompagnement renforcé (socio-professionnel et linguistique).

Origine géographique des ménages



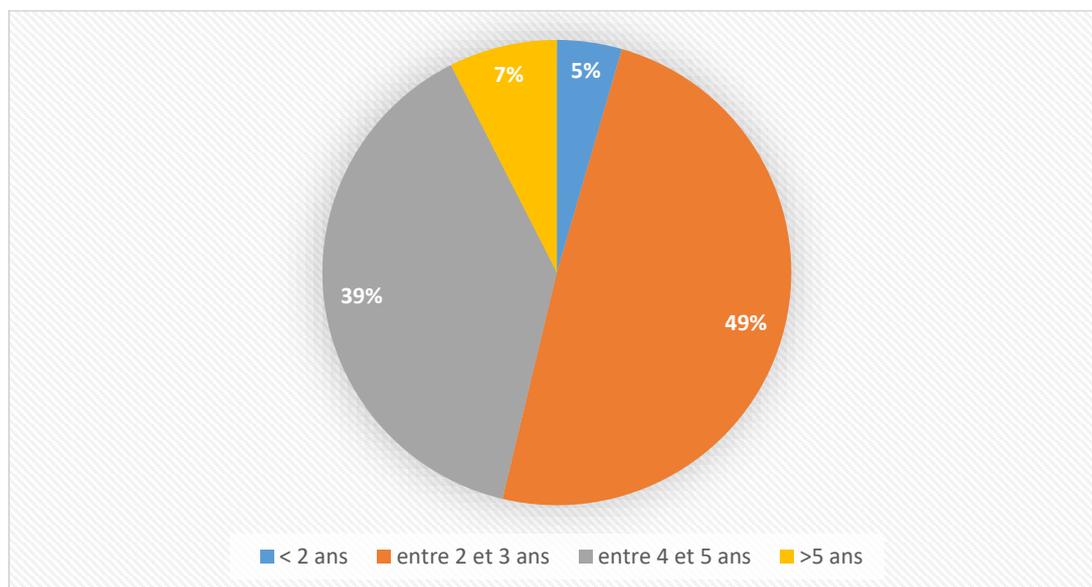
La majorité des personnes viennent du continent de l'Asie, plus particulièrement d'Afghanistan (24 personnes sur les 37 sont issues de ce continent).

Le deuxième continent le plus représenté est l'Afrique avec des personnes en majorité Erythréennes ou Soudanaises.

Les personnes accompagnées sont issues de 14 nationalités différentes. Sur ces 14 pays, seulement 3 pays sont francophones.

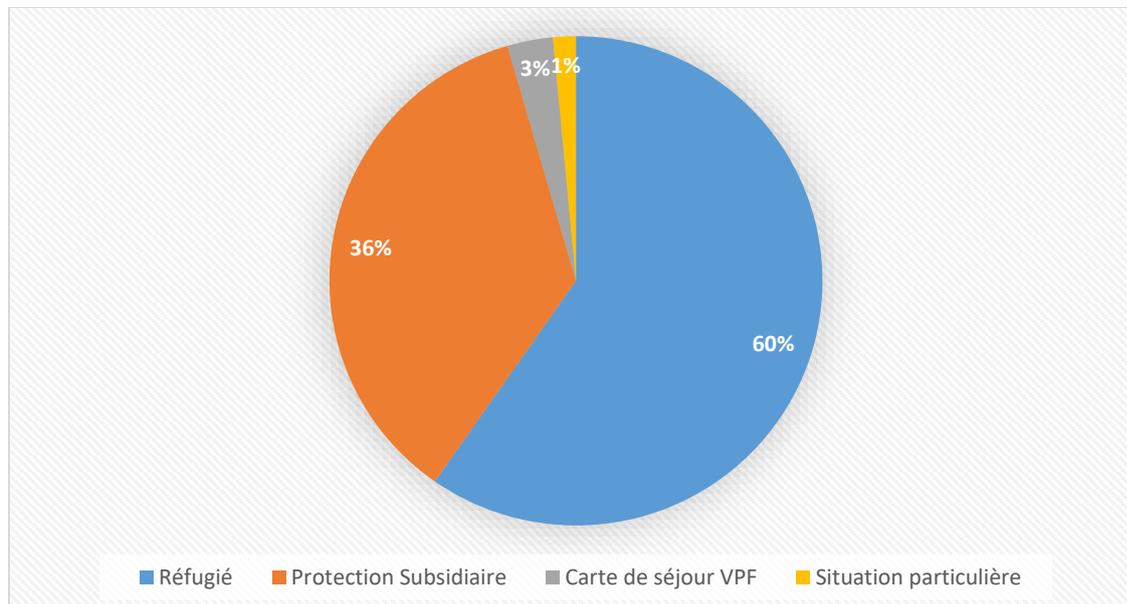
C. Parcours en France

Durée de présence en France au 31 /12 /2021



La majorité des ménages accompagnés sur le dispositif ARI est en France depuis 3 ans ou moins.

Statut administratif des ménages accompagnés



96 % des personnes accompagnées ont une protection internationale.

La situation particulière correspond à une demande d'accompagnement par les services de la DDETS. Il s'agit d'un ménage sans droit au séjour, hébergé au 115 pour lequel une perspective de droit au séjour à titre salarié était envisagée. Monsieur avait une promesse d'embauche en CDI, malheureusement cette promesse n'a pas abouti. Nous avons ainsi dû mettre fin à la prise en charge après avoir tenté de trouver d'autres solutions avec Monsieur.

*Pour résumer : le profil des personnes accompagnées sur ARI sont en grandes majorité des hommes seuls d'origine Afghane, Soudanaise ou Érythréenne. C'est un public jeune car ils ont pour la plupart 30 ans ou moins. Les personnes ont obtenu une protection internationale et sont en France depuis 3 ans ou moins.
Les personnes résident presque toutes en résidence sociale.*

D. Niveau linguistique à l'entrée sur l'action

L'accompagnement sur ARI débute par une évaluation de la situation et des besoins de la personne. Une personne souhaitant être accompagnée sur le dispositif A.R.I est orientée par la résidence sociale, puis, elle est reçue par un travailleur social et une conseillère en insertion professionnelle. Durant cette rencontre, la situation et les besoins de la personne sont évalués lors d'un entretien que l'on appelle « Diagnostic Professionnel et Social ».

Suite au diagnostic et selon les besoins en termes de formation FLE, la personne est orientée vers la formatrice FLE. Celle-ci va évaluer le niveau en français, mais également les attentes et les besoins de la personne accompagnée. Le niveau linguistique des personnes n'est pas systématiquement évalué à l'entrée sur l'action ARI pour des questions de moyens humains et de besoins.

En analysant les niveaux des personnes évaluées, nous avons pu constater que sur les 30 personnes accompagnées sur le volet FLE en 2021 :

- 10 personnes avaient un niveau inférieur au niveau A1.
- 9 personnes avaient un niveau A1.1 à l'écrit (dont 2 personnes avec un niveau A1.1 en expression orale également)
- 1 personne avait un niveau infra A1.1 à l'écrit.

Sur ces 10 personnes, 1 seule personne a obtenu 600h à l'OFII (évaluation réalisée en région parisienne).

De plus, l'une des personnes avait une prescription de 400 heures mais n'en a réalisé que 200 heures alors que son niveau en expression écrite est de A1.1.

Notons, que la majorité des personnes accompagnées ont obtenu une prescription de 200 heures par l'OFII.

Etant donné qu'une prescription peut aller jusqu'à 600 heures, il serait judicieux de prolonger la formation au sein de l'OFII lorsque les personnes n'ont pas atteint le niveau A1, et cela dans les 4 compétences langagières.

Même si en compréhension orale, le niveau A1 est rapidement atteint, il est important que les personnes puissent obtenir le niveau A1 dans les autres compétences langagières, avant de poursuivre leur apprentissage du français et leur insertion sociale et professionnelle.

Suite au diagnostic FLE, nous pouvons orienter la personne de 3 manières différentes :

➤ **Dispositif SIEG (FLE, LEA, DVE)**

Ce parcours est proposé à la personne lorsqu'elle a réalisé ses heures OFII et a obtenu un niveau suffisant pour valider les tests d'entrée en formation. Dans le cas contraire, si le centre de formation ne valide pas l'entrée en formation, des cours de soutien pourront être proposés dans une association partenaire ou au sein même de l'Aprémis.

➤ **Associations**

Un annuaire a été réalisé pour faciliter l'orientation des personnes évaluées, de plus, la coordinatrice échange régulièrement avec les référents des associations afin de communiquer les places disponibles et les horaires de formation.

Un tableau de suivi est régulièrement mis à jour.

➤ **Cours FLE à visée professionnelle et ALPHA de l'Aprémis**

- Les cours FLE à visée professionnelle sont destinés aux personnes accompagnées dans le cadre du dispositif A.R.I.

Ces cours viennent en soutien des personnes avant une entrée en formation, mais également pendant leur formation FLE, LEA et DVE, ou durant une formation professionnelle qualifiante. Un contrat d'accompagnement est signé entre la personne accompagnée et ses référents sur les volets professionnel, social et FLE de l'Aprémis, pour une durée de 6 mois, renouvelable 1 fois.

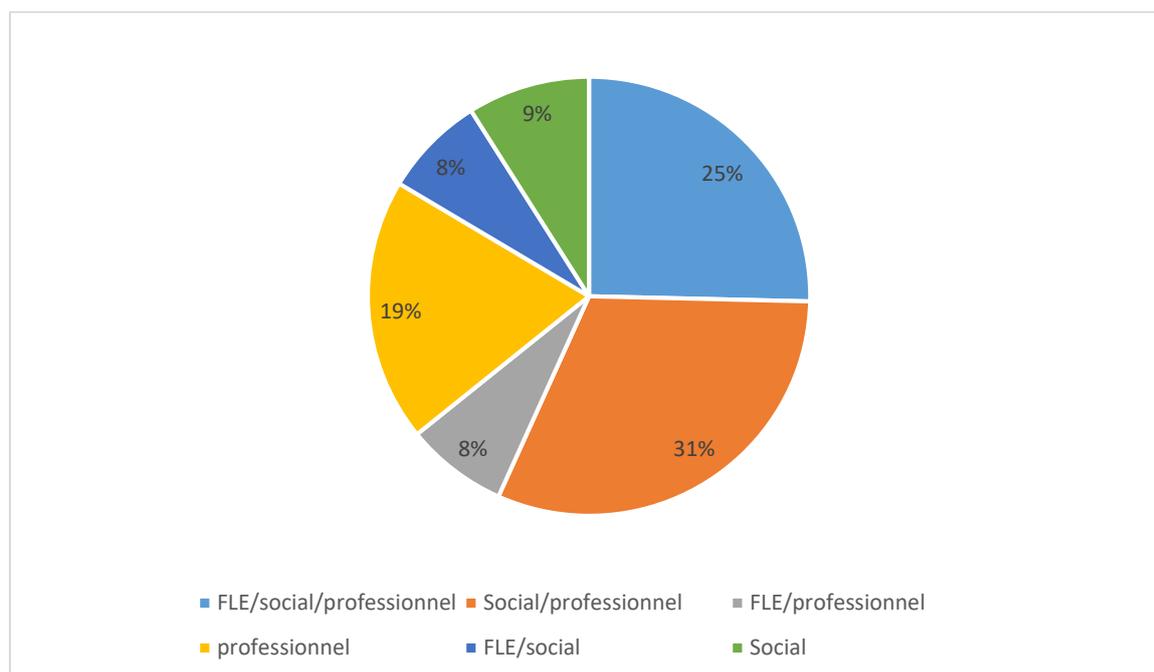
- Cours ALPHA

Pour les personnes n'ayant pas encore réalisé leur formation OFII et qui souhaitent démarrer leur apprentissage du français. Il n'est pas nécessaire d'être suivi dans le cadre du dispositif A.R.I. pour avoir accès à la formation ALPHA de l'Aprémis. En effet, le CADA ainsi que l'accueil réfugié de l'Aprémis peuvent nous orienter des personnes.

Lors d'une fin d'accompagnement, **un test de sortie** est proposé afin d'évaluer la progression de chaque apprenant en s'assurant de la suite de son parcours d'intégration.

En moyenne, la personne accompagnée progresse d'un niveau, à l'oral comme à l'écrit.

E. Types d'accompagnement proposés



Le graphique ci-dessus nous montre la diversité des accompagnements proposés aux personnes sur le dispositif ARI. Cet accompagnement s'est voulu personnalisé et l'équipe s'est adaptée au plus près aux besoins des personnes.

Sur les 67 ménages accompagnés :

- 85 % des personnes ont bénéficié d'un accompagnement sur le volet professionnel.
- 74% des personnes ont bénéficié d'un accompagnement sur le volet social.
- 41 % des personnes ont bénéficié d'un accompagnement FLE à visée professionnelle.

Le pourcentage de personnes accompagnées sur le volet FLE s'explique par :

- Des personnes déjà en formation linguistique.
- Des personnes ne souhaitant pas bénéficier d'un accompagnement sur ce volet.
- Des personnes en emploi.

F. Situation au regard de l'insertion professionnelle à l'entrée sur l'action

Dans cette partie, nous allons nous centrer sur les personnes ayant bénéficié d'un accompagnement sur le volet professionnel. Sur l'année 2021, 56 personnes ont bénéficié d'un accompagnement sur le volet professionnel.

➤ *L'accompagnement mené sur le volet professionnel*

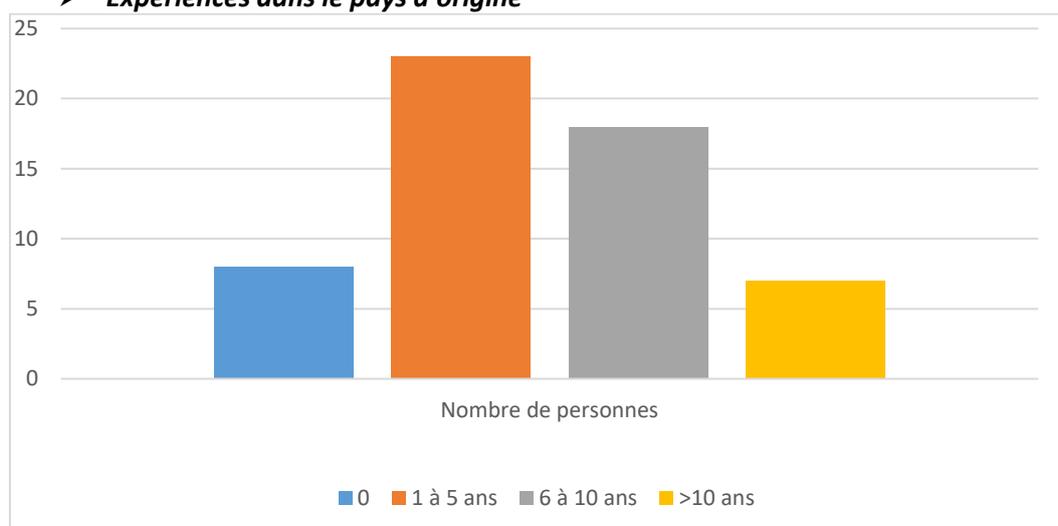
85% des ménages accompagnés, soit 56 ménages ont bénéficié d'un accompagnement sur le volet professionnel. Les besoins en termes d'insertion professionnelle se sont avérés divers au regard de l'expérience de chacun et de la nécessité d'identifier le projet d'insertion.

	BESOINS EXPRIMES	PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL REALISE
Projet à élaborer	2	27
Recherche d'emploi	43	37
Recherche de formations qualifiantes	2	7
Recherche de formation linguistique	13	22

Nous pouvons noter des différences entre les besoins exprimés par les personnes et le parcours d'accompagnement professionnel réalisé. Le besoin exprimé systématiquement à leur entrée sur l'action est l'accès à un emploi.

En effet, nombre d'entre eux n'ont pas conscience de la nécessité de construire et d'élaborer un projet professionnel. Ils n'ont pas consciences de la réalité du marché du travail en France et du chemin à parcourir pour accéder à un emploi pérenne. Aussi, la question du temps a un impact, les personnes accompagnées durant l'année 2021 sont majoritairement des hommes isolés souhaitant entamer une procédure de regroupement familial. Or l'une des conditions pour que cette démarche aboutisse est l'accès à des ressources stables sur les 12 derniers mois. La formation peut donc être vécue comme une perte de temps dans le cadre de leur projet de regroupement familial.

➤ Expériences dans le pays d'origine



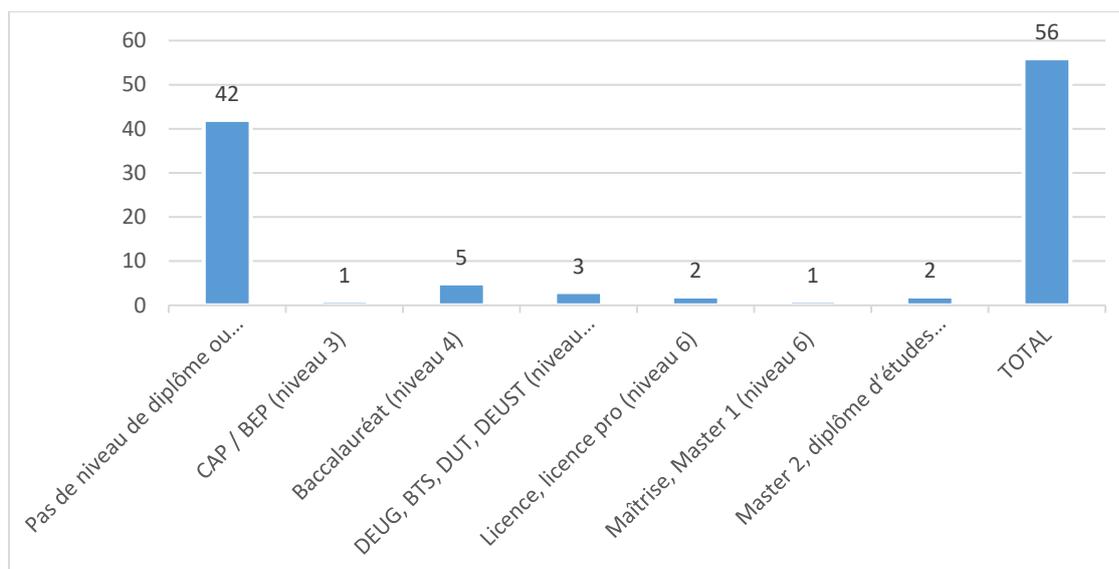
Le public accompagné durant l'année 2021, étant majoritairement jeune (30 ans ou moins), l'expérience acquise dans leur pays d'origine est de fait faible. 57% d'entre eux ont entre 0 et 5 ans d'expérience.

L'expérience acquise dans le parcours antérieur à l'arrivée en France n'est pas en adéquation avec les postes de travail et les besoins des entreprises sur le territoire français. Elle relève essentiellement de postes faiblement qualifiés et pour lesquels les compétences acquises ne sont pas mobilisables telles quelles sur le marché du travail. Pour illustrer notre propos : l'expérience acquise dans le domaine agricole (une grande majorité des jeunes accompagnés ont travaillé au sein de la ferme familiale), ou comme vendeur sur des marchés, ou encore dans le bâtiment (peintre, aide maçon,...) est difficilement mobilisable, transférable sur le marché de l'emploi Français.

Notre rôle principal dans la construction puis la réalisation du projet professionnel est de confronter les personnes à la réalité du métier en France et leur perception ou leur pratique dans le pays d'origine. Etre électricien au Soudan ou soudeur en Afghanistan, ne requière pas les mêmes fonctions, les mêmes missions en France pour pouvoir prétendre à un emploi ou à une formation. Nous pouvons donc difficilement solliciter des équivalences.

Ainsi pour nombre d'entre eux, la première étape est d'avoir un niveau suffisant en français pour pouvoir ensuite concrétiser leur projet professionnel.

Niveau de qualification :



Pour les personnes ayant bénéficié d'un accompagnement sur le volet professionnel, nous pouvons constater qu'à leur entrée sur l'action le niveau de qualification de 75% des personnes est faible, il est de niveau 2 (pas de niveau de diplôme ou considérée).

Ce faible niveau de qualification, voire l'absence de qualification, rend difficile l'insertion professionnelle. En effet, les diplômes ou qualifications professionnelle sont devenus incontournables aujourd'hui pour accéder au marché du travail. Les secteurs d'activités porteurs d'emploi sur le marché local (voire nationale) requièrent un minimum de qualification (tel que le Titre Professionnel certification délivrée par le Ministère du Travail et reconnue par les entreprises). La formation apparaît donc comme une solution idéale pour s'insérer socio professionnellement. L'apprentissage de gestes professionnelles, de connaissances et compétences techniques va renforcer leur employabilité.

Par conséquent, pour tendre vers l'accès à la formation, il est nécessaire de proposer un soutien individualisé pour favoriser leur insertion socioprofessionnelle. Le parcours d'accompagnement professionnel proposé fera l'objet :

➤ D'un travail d'acceptation du système tout d'abord : au démarrage de l'accompagnement les personnes souhaitent trouver un emploi avant tout et le plus rapidement possible, même si l'accès à l'emploi peut représenter une urgence forte pour la majorité des personnes accompagnées et notamment sur le plan financier.

- Un travail d'élaboration du projet professionnel :
 - représentation des métiers : « être peintre, c'est facile »
 - aide au choix du métier
 - confrontation à la réalité du métier via une immersion en entreprise par exemple
 - recherche de formations qualifiantes
 - mise en relation avec les organismes de formation
 - identification de solutions alternatives
- Un travail pour lever les freins professionnel et périphérique :
 - préparation aux tests d'entrée en formation : remise à niveau ou mise à niveau en mathématiques (conversion, les 4 opérations,...) ; représentation spatiale,....

- préparation à l'entretien de motivation
- cours de FLE pour acquérir le vocabulaire professionnel
- module de sécurité au travail car c'est une demande forte des entreprises
- connaissance des codes et postures en entreprise

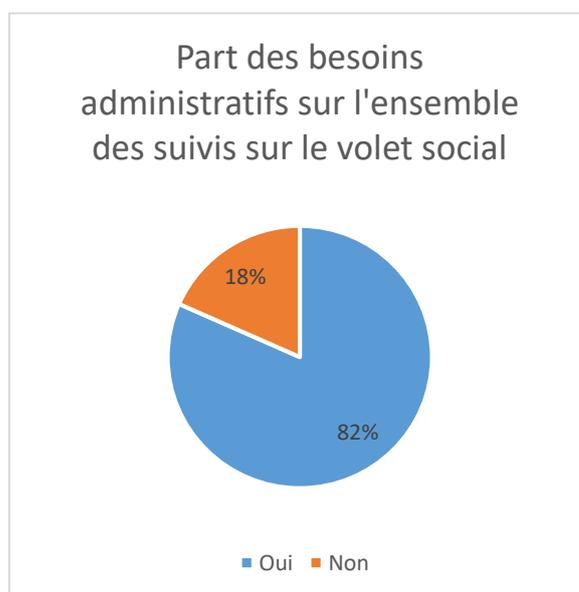
➤ Sécurisation du parcours de formation avec un renfort de la formatrice FLE et un suivi dans la formation. Au démarrage de la formation, a lieu une rencontre avec l'organisme de formation dispensant la formation pour identifier les besoins en français et adapter l'aide de la formatrice FLE.

G. Situation au regard de l'insertion sociale

➤ *Nature des accompagnements/ Quels besoins exprimés*

74% des ménages accompagnés, soit 49 ménages ont bénéficié d'un accompagnement social au cours de leur parcours sur le dispositif.

La nature de ces accompagnements, émanant des besoins identifiés lors de l'entrée ou au cours du séjour sont répartis de la manière suivante :



82 % des ménages accompagnés sur le volet Social ont fait état d'un besoin d'étayage sur la dimension administrative.

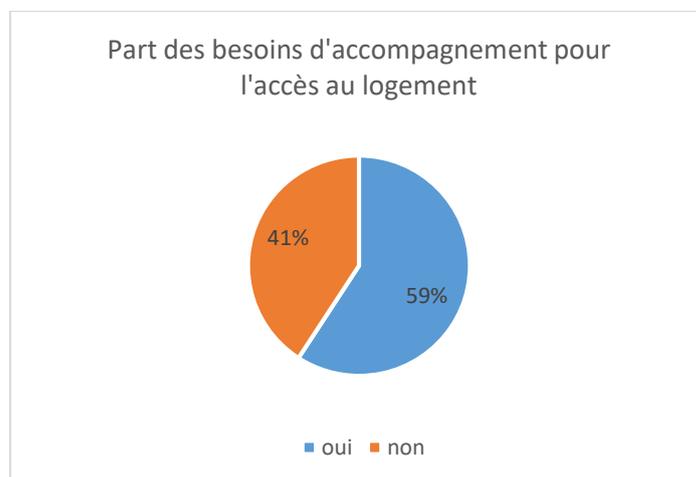
Il s'agit en particulier de besoins en termes de compréhension de documents, qu'il s'agisse de documents émanant des administrations françaises. Les personnes ne maîtrisant pas ou peu le français et n'ayant pas encore de repères solides pour la compréhension du système administratif français, un étayage a été nécessaire pour les personnes. L'objectif étant pour les personnes de consolider des liens avec les administrations et les services de proximité.

Nous avons également soutenu les personnes dans la régularisation de leur situation administrative : démarches OFPRA en vue de l'obtention de documents d'état civil, démarches à la Préfecture en vue du changement d'adresse de récépissé de titre de séjour et pour l'édition de la carte de séjour, réunification familiale/regroupement familial...

Aussi, nous avons accompagné les personnes dans des démarches :

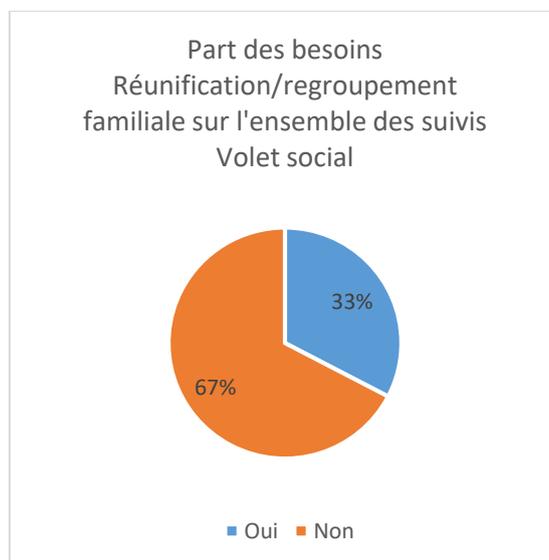
- d'accès aux ressources (RSA, APL, AAH etc.) ;
- d'accès aux soins : ouverture droits CMU, vaccination, bilan de santé, MDPH
- d'accès au logement (savoir habiter, entretien, règlement du loyer, etc.). Nous avons accompagné les personnes dans la construction de leur projet d'accès au logement.

➤ **Nombre de demande de logement social réalisé**



59 % des personnes accompagnées ont quant à elles fait part d'un besoin d'accompagnement vers le logement. Pour les autres, elles étaient déjà accompagnées sur ce versant par les structures hébergeantes.

➤ **Nombre de réunification familiale/regroupement familial**



67 % des ménages accompagnés sur le volet social, ont été accompagnés dans un projet de réunification ou de regroupement familial.e.

III. La complémentarité des volets axée sur un travail en partenariat et en réseau, une garantie pour l'intégration des personnes

La construction d'un partenariat au service du projet de la personne

En 2019, l'équipe CIP avait prospecté des entreprises de travail temporaire. Est ainsi né le début d'une collaboration entre AILE et la chargée de développement BTP de Manpower. En effet, plusieurs mises en relation entre les personnes accompagnées et l'agence Manpower ont abouti à la mise à l'emploi de personnes accompagnées. Manpower avait fait appel à l'APREMIS et manifesté des besoins dans la connaissance des BPI et de la réglementation (la chargée de développement s'est présentée en permanence en 2020).

Nous ayant identifié comme partenaire dans l'accompagnement et l'insertion des personnes BPI, la chargée de développement de Manpower s'est adressée à l'Aprémis à la suite d'une demande d'un client, l'entreprise SOPREMA. Celle-ci a obtenu le marché d'étanchéité et de bardage dans le projet de construction de l'entreprise YNSECT à Poulainville. Dans le cadre de ce marché clausé, SOPREMA collabore avec l'entreprise de travail temporaire MANPOWER pour le recrutement et la formation des candidats retenus. Le Directeur de SOPREMA Grand Nord, sensible au parcours d'asile l'ayant vécu lui-même, souhaite pouvoir proposer cette opportunité d'emploi à des BPI. La chargée de développement nous a tout naturellement intégré dans le processus de recrutement et a programmé une rencontre avec l'entreprise SOPREMA.

A. Première rencontre avec Soprema et Manpower (février 2021)

Lors de cette rencontre tripartite, les attentes de l'entreprise et la méthode de recrutement nous ont été exposées :

➤ Les attentes de l'entreprise et de Manpower

L'entreprise SOPREMA envisageait de recruter 6 personnes. Pour sécuriser le parcours, les personnes retenues signeraient un CDI Intérim avec Manpower et bénéficieraient d'un parcours de formation en contrat de professionnalisation pendant 9 mois pour préparer un Titre Professionnel de Bardeur Etancheur.

➤ Profil recherché

- Personne courageuses, ayant envie de travailler et de se former aux métiers de bardeur et d'étancheur. L'expérience sur ces 2 métiers n'est pas requise. Les personnes seraient formées par le biais de l'entreprise et des solutions de financements de MANPOWER.
- Personnes en capacité de travailler à l'extérieur et n'ayant pas le vertige
- Personnes capables de comprendre les règles de sécurité et capable d'exprimer d'éventuels problèmes repérés sur le chantier. Ce qui rebute les employeurs, c'est principalement l'incompréhension des consignes de travail, et les conséquences potentiellement néfastes en termes de sécurité.

➤ Modalités de recrutements

MANPOWER centralise et valide les candidatures sur CV et après un premier RDV en agence ou par téléphone.

A l'étape suivante, les candidatures sont présentées à pôle emploi pour évaluer les aptitudes et capacités professionnelles des candidats par la MRS de pôle emploi (Méthode de recrutement par simulation). Notre crainte CIP AILE, tests pas toujours adaptés au public que nous accompagnons avec lecture et compréhension écrite de consignes... Tests chronométrés, donc pas le temps de comprendre...). D'où la nécessité d'intervenir auprès de la MRS pour aménager les tests d'habilités.

B. Plan d'action mis en œuvre (février/mars 2021)

➤ Repérage des candidats

Suite à la rencontre, l'équipe CIP/Travailleur social avons décidé de présenter cette action aux candidats dont le projet professionnel est de travailler dans le bâtiment. 12 personnes ont été pressenties.

• *Préparation des candidats :*

• **Organisation d'ateliers collectifs co-animés par un travailleur social et un CIP :**

- ✓ Présentation complète du projet YNSECT / SOPREMA + le métier de Bardeur Etancheur + processus de recrutement : 6 personnes ont adhéré au projet.
- ✓ Règles de sécurité chantier / EPI
- ✓ Les tests MRS : En amont de cet atelier, nous nous sommes mis en relation avec une conseillère de l'équipe MRS de pôle emploi pour connaître les habilités évaluées, présenter la spécificité du public et mettre l'accent sur la problématique linguistique. Après concertation avec sa direction et tout en respectant la déontologie de cette méthode de recrutement, la conseillère pôle emploi a proposé d'organiser une session spécifiquement pour notre groupe et d'adapter la passation des exercices. Les consignes ont pu être données à l'oral. A partir des éléments fournis par la MRS, nous avons pu ainsi créer des supports et exercices pour préparer les candidats aux tests.
- ✓ Les codes socioculturels en entreprise
- ✓ Législation du travail + contrats de travail (CDI intérim, contrat de pro)
- ✓ Préparation et simulation d'entretiens d'embauche

• **Présentation des profils des candidats à Manpower :**

Les profils des 6 candidats ont été présentés à Manpower qui ont validé les candidatures et procédé à leur inscription.

• **Passation des Tests MRS (mi-mars 2021) :**

Les exercices ont évalué les habilités ou les capacités à :

- ✓ Respecter des normes et des consignes
- ✓ Se représenter un objet dans l'espace
- ✓ Exécuter des gestes avec dextérité
- ✓ Travailler en équipe.

Les candidats ayant obtenu 262 sur 370 ont été mis en relation avec l'entreprise. 3 candidats sur les 6 candidats ont été retenus et présentés à l'entreprise.

• **Simulation d'entretiens (fin mars 2021) :** les trois candidats retenus ont été préparés à l'entretien.

• *Sécurisation du parcours de formation (fin avril)*

Un plan de formation sur 9 mois, financé par Manpower, a été programmé pour former les personnes au métier d'étancheur bardeur en contrat de professionnalisation.

L'objectif : acquérir le titre « Etancheur-Bardeur », diplôme de niveau 3 et différentes habilitations (Nacelle, H0B0).

Pour favoriser le maintien dans l'emploi et mettre toutes les chances de réussite du côté des candidats, les CIP ont rencontré le prestataire en charge de la formation pour connaître le contenu de la formation et évaluer les besoins en français. Nous avons animé des ateliers de présentation des différentes habilitations et avons remis un glossaire illustré du vocabulaire métier.

- *Signature des contrats de travail (mai 2021)*

Les 3 candidats ont signé un CDI Intérim avec Manpower et un contrat de professionnalisation de 9 mois. L'objectif final est d'intégrer l'entreprise SOPREMA à la fin de la formation en CDI.

- *Bilans de juin et octobre 2021*

Soprema et Manpower ont souhaité continuer à nous impliquer dans le parcours et nous ont invité à la participation des bilans.

➤ **La complémentarité de l'accompagnement social**

Les travailleurs sociaux, en complément de leur participation aux actions collectives relatives à l'accès à l'emploi, ont mené d'autres actions collectives sur d'autres sujets (accès au logement, mobilité...), un accompagnement social global individualisé était également proposé. L'accompagnement global permet de les appuyer dans leurs démarches administratives, sociales, d'accès aux droits et aux soins. Ces actions ont été conduites dans le cadre de partenariats avec les services de l'État et ses opérateurs ainsi que le secteur associatif, la société civile et les collectivités territoriales afin de permettre aux personnes accompagnées de se repérer au mieux dans la cité.

La levée des freins périphériques à l'accès à l'emploi prend des formes aussi singulières que les situations accompagnées. Pour illustrer, nous allons évoquer la situation de Monsieur A.

Avant son arrivée sur le territoire français en 2018, Monsieur A. était marié dans son pays d'origine, l'Erythrée, quand il a dû quitter son pays pour rejoindre la France, il a été contraint de laisser son épouse qu'il avait pu mettre en sécurité chez des membres de sa famille en Ethiopie. La demande de réunification familiale a été travaillée avec Monsieur A., une fois la demande de visa complétée sur France Visas en mars 2021, un rendez-vous a été pris à l'ambassade de France à Addis Abeba, son épouse ne disposant pas de passeport, des contacts avec l'ambassade avaient été nécessaires afin que le consul se base sur la possession d'état pour étudier la demande de visa pour réunification familiale. Son épouse a obtenu son visa et est entrée sur le territoire français le 25 octobre 2021.

Dans le cadre de l'accompagnement social, l'accompagnement vers le logement a également été mis en œuvre. L'accès au logement est un facteur important de l'intégration sociale et nécessite un travail en amont afin de garantir son succès. Monsieur A. a participé à ce titre aux actions collectives sur la recherche de logement et les droits et devoirs des locataires. Il a également été inscrit sur SYPLO. L'accompagnement proposé, l'accès à l'emploi et le partenariat avec les bailleurs ont ainsi permis à Monsieur A. de se voir attribuer un logement de type 2.

Monsieur A. s'est régulièrement retrouvé submergé par les démarches à effectuer en parallèle. L'intégration sociale et professionnelle de Monsieur A. aura été permise par le travail conjoint sur les différents axes de l'accompagnement global et individualisé proposé.

➤ **La complémentarité de l'accompagnement FLE**

En plus de leur accompagnement professionnel et social, les personnes ont pu bénéficier d'un cours collectif en français professionnel en lien avec le métier de bardeur étancheur.

Le cours a été proposé en fonction de leur disponibilité, une fois par semaine.

Voici les différentes thématiques des séances qui ont été proposées :

- La présentation professionnelle
- L'adaptation du discours face aux différents interlocuteurs
- Le secteur professionnel du BTP
- Les missions et les compétences du bardeur étancheur
- Les qualités attendues pour le métier de bardeur étancheur
- Les conditions de travail
- Le vocabulaire lié au métier de bardeur étancheur
- Toutes ces thématiques ont été travaillées à l'oral comme à l'écrit.

Les personnes accompagnées ont réalisé un travail complet sur leur métier lors de la dernière séance.

Ils devaient visionner une vidéo, prendre des notes, écrire un exposé et le présenter à l'oral.

Chaque apprenant a mené cet exercice avec sérieux, la cohésion de groupe a facilité l'exercice et la prise de parole.

L'entraide entre les apprenants a été très présente au cours de ces séances, ce qui a dédramatisé l'apprentissage du français.

Les personnes accompagnées m'ont fait part de leur avis positif sur le cours collectif en français professionnel, ils étaient contents d'y avoir participé.

Conclusion

L'intégration par l'emploi des BPI nécessite un grand travail en amont afin de pouvoir concrétiser le projet professionnel. En effet, il est nécessaire en premier lieu d'acquiescer une culture professionnelle qui se décline par la compréhension des métiers, des codes socio-culturels en entreprise, la compréhension des règles de sécurité...

La réussite de ce projet a été rendue possible par un partenariat solide et la mobilisation des différents intervenants pour la mise en place d'actions collectives, l'accompagnement individuel, et la collaboration entre les différents accompagnants.

L'équipe de 10 personnes embauchées par Manpower a vu son effectif réduire, 4 personnes ont quitté l'entreprise mais à ce jour, les 3 personnes que nous avons accompagnées sont toujours en poste. Elles ont également souhaité évoquer leur parcours lors de l'enquête sociologique demandée par le ministère du travail.

Contents de nos orientations et du travail de préparation effectué, ce partenariat perdure, et nous sommes sollicités quand d'autres postes sont à pourvoir.

➤ L'accompagnement psychologique

Le service ARI bénéficie de la présence d'une psychologue à raison de 2h par semaine. Son travail est, essentiellement, destiné à effectuer un travail thérapeutique auprès des personnes accompagnées.

L'exil

Les traumatismes subis dans le pays d'origine, le parcours d'exil et l'intégration dans un nouveau pays nécessitent dans de nombreux cas cet accompagnement psychologique. Les problématiques rencontrées sont très spécifiques sur ces services qui nous demandent une certaine connaissance et une adaptation de notre pratique. Nous parlons de pertes, de deuils, de traumatismes multiples, de névrose post-traumatique... Les personnes sont dans une souffrance psychique et/ou physique importantes. Pour qu'un équilibre de vie soit retrouvé, la thérapie peut être longue et éprouvante. Elle permet l'expression de tous les sentiments nécessaires au travail de deuil. La psychologue accompagne la personne dans son cheminement où elle essaye de trouver une continuité dans son existence, qui à un moment donné s'est rompue afin de pouvoir se projeter de nouveau dans l'avenir. Il s'agit d'accueillir une parole qui provoque un changement dans l'histoire du sujet et repositionne le traumatisme qui doit prendre sens dans une position parfois douloureuse.

L'orientation

Les demandes de suivi psychologique émanent en majorité des travailleurs sociaux qui sont en contact direct avec les personnes hébergées. Ce qui n'est pas le cas pour la psychologue. Ils lui font part de leurs inquiétudes concernant une situation bien particulière et ensemble ils essayent d'amener la personne à prendre rendez-vous, sans aucune obligation. La demande peut aussi venir spontanément de la personne en souffrance.

Différentes manifestations traduisent l'expression d'un mal-être ou d'une pathologie psychique sous-jacente pouvant aiguiller le référent social. Les éléments suivants concernent autant des comportements qui peuvent être constatés en individuel qu'en groupe. Certaines personnes vont clairement verbaliser leur désarroi avec parfois une demande d'aide extérieure. Pour d'autres, ce

seront des symptômes qui vont nous donner cette information. Ces derniers pour être parlants doivent être récurrents et non isolés.

La **somatisation** est très présente et est souvent le 1er symptôme évoqué (plaintes diffuses non justifiées par des examens médicaux : maux de tête, maux de ventre, mal de dos...)

Les **troubles du comportement** : Un comportement inadapté (trop introverti ou excessivement débordant), un comportement atypique (pouvant relever d'une atteinte névrotique, borderline ou psychotique) et un comportement révélateur d'une addiction aux stupéfiants, à l'alcool, aux jeux (problèmes financiers),

La tristesse, les pleurs, le manque de motivation, les troubles du sommeil et /ou de l'alimentation avec une perte de poids importante, un regard vide, la fatigue...sont autant de **signes cliniques** qui doivent également interpeller.

Dans tous les cas, une personne en souffrance aura forcément un mode d'expression propre à celle-ci mais significative pour autrui.

L'orientation vers la psychologue ne peut être qu'une proposition plus ou moins appuyée. Cette dernière réajustera alors son intervention ou orientera vers des services plus spécifiques si besoin. Démarche qui peut, parfois, être complexe puisque certaines structures ne sont pas sensibilisées et formées pour l'accueil de cette population.

L'interprétariat

Il est nécessaire de rappeler que la barrière de la langue peut être un vrai problème, parfois même un frein pour une prise en charge correcte. N'ayant pas la possibilité de faire appel à des interprètes, la psychologue use d'outils différents mais souvent inefficaces dans un accompagnement où les mots doivent être précis. Pour que le demandeur se sente compris, il faut qu'il le soit pleinement et véritablement. Il en est de même pour le professionnel de santé qui doit entendre la souffrance au plus près de ce qu'elle est afin d'affiner son intervention. Sans cela, le suivi serait inefficace et s'essoufflerait.

En chiffre

Cette année, la psychologue a effectué 27 entretiens.

Elle a reçu 6 personnes.

Ces chiffres sont représentatifs des suivis avec des personnes qui s'engagent plutôt à court et moyen terme. Certaines demandes sont ponctuelles.

Les réunions

La psychologue participe toutes les six semaines aux réunions d'équipe afin d'échanger sur les situations, sur les suivis psychologiques en cours et sur les nouvelles demandes. La psychologue tente, à travers ces moments d'échanges, d'apporter une approche plus clinique pour optimiser la prise en charge globale de la personne.

Elle doit écouter attentivement les difficultés rencontrées par les travailleurs sociaux afin de tenter d'apporter une solution en s'appuyant sur la neutralité et la spécificité de ses compétences. Ces moments ont pour objectif d'amener une visibilité autre sur certaines situations, parfois très délicates, afin que ces derniers trouvent des réponses à leurs interrogations ou à leurs inquiétudes. La psychologue a un regard différent mais complémentaire de celui du travailleur social.

Cette année a particulièrement mis en lumière ce travail d'équipe. Certaines situations ont pu trouver des issues favorables grâce à des temps de rencontre avec la psychologue, avec ou sans les familles concernées. Cette intervention vient décharger les référents d'une charge émotionnelle qui ne leur appartient pas de traiter.

L'expérience a pu, également, nous démontrer que la présence de la psychologue dans les mêmes locaux que les services sur lesquels elle intervient est bénéfique. Cette proximité permet d'être repérée et d'avoir des temps d'échanges informels importants avec les travailleurs sociaux.

Elle peut également participer à des réunions sur des thèmes associatifs plus larges.

Les perspectives

Nous souhaitons que le travail de partenariat mis en place durant plusieurs années, à travers des rencontres entre acteurs de terrain pluridisciplinaire, soit réactivé. Ces temps permettent à chacun de venir y déposer ses manques, ses interrogations et parfois ses doutes pour pouvoir améliorer son approche auprès d'un public migrant rencontrant des besoins spécifiques.

IV. La sortie de l'action

A. Nombre des personnes sorties

20 ménages, soit 20 personnes sont sorties du dispositif ARI durant l'année 2021.

B. Durée d'accompagnement

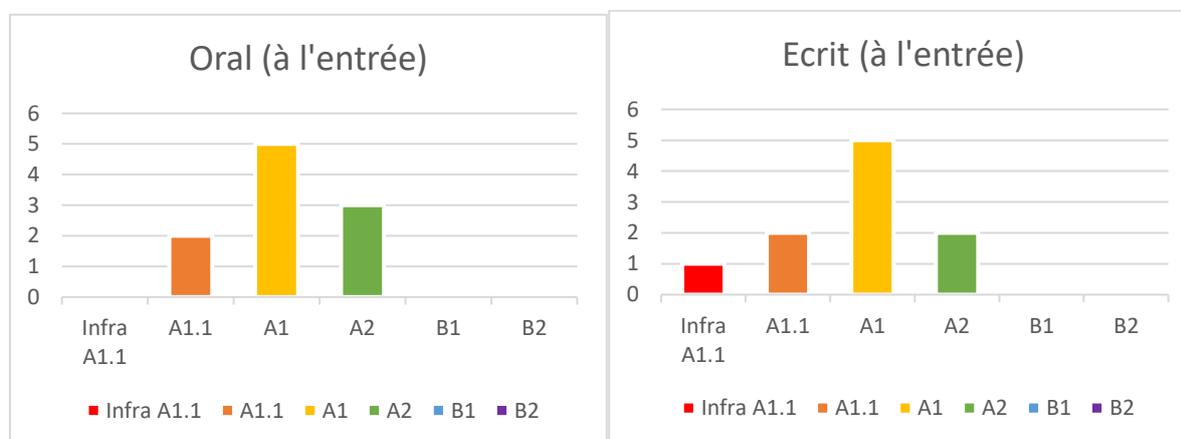
La durée moyenne d'accompagnement pour les personnes sorties en 2021 est de 6 mois.

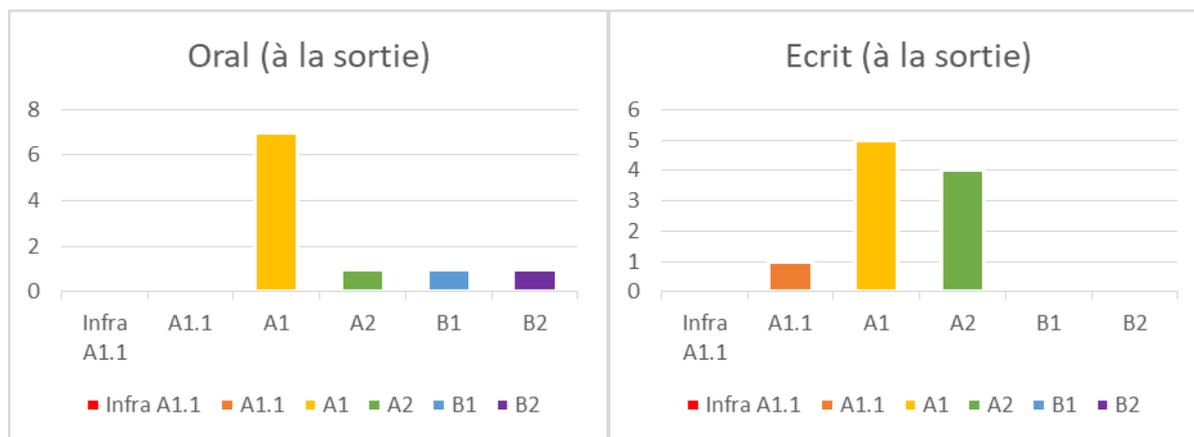
La durée moyenne d'accompagnement est courte car :

- Pour 2 ménages nous avons assez rapidement mis fin à l'accompagnement car les personnes ne souhaitaient plus être accompagnées,
- pour 1 ménage, Monsieur souhaitait se concentrer sur son activité UBER,
- Pour 1 ménage nous avons d'un commun accord arrêté l'accompagnement pour cause de grossesse.

➤ Situation des personnes au regard des objectifs initiaux

- Niveau de français à la sortie





A la sortie du dispositif, nous pouvons constater une évolution des niveaux, à l'oral comme à l'écrit.

A l'oral, à l'entrée sur le dispositif, le niveau A1.1 est le plus représenté, alors que les niveaux B1 et B2 ne sont pas atteints.

A la sortie, le niveau A1.1 n'est plus représenté alors que le niveau A1 augmente et les niveaux B1 et B2 font leur apparition.

A l'écrit, à l'entrée sur le dispositif, le niveau infra A1.1 est représenté.

A la sortie, le niveau infra A1.1 n'est plus représenté, tandis que les niveaux A1 et A2 dominent.

- **Situation au regard de l'insertion professionnelle (emploi et ou formation)**

Sur les 20 personnes sorties de l'action :

10 personnes étaient en emploi

- 4 personnes en CDI dans le domaine du bâtiment
- 2 personnes en CDD dans les domaines du bâtiment et de la restauration
- 3 personnes étaient en CDDI dans les domaines des espaces verts / réparation électroménager / tri des déchets
- 1 personne était en intérim dans le domaine de la logistique

10 autres personnes étaient dans des situations diverses :

- 2 personnes n'ont plus adhéré à l'accompagnement. Ils ont préféré se consacrer à leur microentreprise de livreur pour Uber Eats.
- 3 personnes ont arrêté l'accompagnement pour des raisons de santé
- 4 personnes ont accédé au logement autonome ou ont déménagé, nous avons dû passer les relais vers le droit commun (pôle-emploi, référent RSA)
- 1 personne n'avait pas de droit au séjour et au travail nous n'avons pas pu poursuivre le travail.

- **Situation au regard de l'insertion sociale (logement, familiarisation dispositif français, regroupement familiaux...)**

Parmi les 20 personnes accompagnées et sorties, 11 ménages ont bénéficié d'un accompagnement social.

Sur les 11 ménages accompagnés sur le volet social tous avaient besoin d'**étayage** sur la **dimension administrative**. Il s'agit en particulier de besoins en termes de :

- compréhension de documents, qu'il s'agisse de documents émanant de bailleurs sociaux, de la CAF, des fournisseurs d'énergie, ...
- compréhension et familiarisation avec le système administratif français
- contacts auprès de l'OFPPA ou la préfecture pour obtenir leur titre de séjour, rectifier des documents d'état-civil, demander l'établissement des documents d'état-civil

- constitution et dépôt d'une demande de réunification familiale ou de regroupement familial.

Parmi ces 11 ménages :

- nous avons travaillé avec 6 ménages sur leur **projet logement**. Sur les 6 ménages, 4 ménages ont accédé au logement autonome suite à une attribution par un bailleur social.
- pour les 3 autres ménages l'accompagnement a été réalisé par la structure hébergeant ;
- pour les 2 derniers ménages ils n'ont pas souhaité accéder au logement autonome.

Sur les 11 ménages, nous avons travaillé à la constitution et au dépôt de 6 demandes de **réunification/regroupement familial**. Une a abouti durant l'accompagnement ARI.

Pour les 9 autres ménages n'ayant pas souhaité d'accompagnement social :

- 6 ménages bénéficiaient déjà d'un accompagnement social par une structure d'hébergement (IML-Réfugiés, SPD, CADA et CHRS). C'est pourquoi, elles ont bénéficié uniquement d'un accompagnement professionnel ou linguistique.
- 3 ménages ne souhaitaient pas d'accompagnement social

V. Perspectives 2022

Durant l'année 2021, les modalités d'accompagnement se sont traduites principalement par un accompagnement individuel afin de répondre au projet d'intégration des personnes.

Le contexte sanitaire a eu un impact non négligeable sur les modalités d'accompagnement, ne nous permettant pas d'organiser autant d'actions collectives telles que nous le souhaitions.

Les annonces gouvernementales de ce début d'année 2022, au sujet la crise sanitaire et des protocoles à lever sont optimistes et nous permettent d'envisager d'autres modalités d'interventions auprès des personnes que nous accompagnons.

Nous souhaitons développer l'intervention collective auprès des personnes afin de pouvoir répondre aux différents besoins repérés et communs aux personnes accompagnées :

A. Le logement et le savoir habiter

Objectif : familiariser les personnes avec leurs droits et devoirs en tant que futur locataire.

B. Le cadre législatif et les documents relatifs à l'emploi

Objectif : Comprendre les différents documents relatifs à l'emploi et entrer dans l'emploi en ayant saisi les droits et les devoirs du salarié.

C. Les codes sociaux culturels en entreprise

Objectif : S'approprier les codes socioculturels pour s'adapter et s'intégrer plus rapidement dans le monde du travail

D. Savoir parler de ses atouts

Objectif : Identifier et mettre en valeur ses atouts (compétences techniques, qualités professionnelles,)

E. Les outils de la recherche d'emploi

Objectif : Connaître et utiliser les différents outils de la recherche d'emploi.

F. HOPE

Objectif : présentation du programme (FLE, Accompagnement, hébergement, rémunération) et métiers.

Durant cette année 2022, nous souhaitons également développer notre travail en partenariat et en réseau afin de faciliter et renforcer le processus d'intégration des personnes accompagnées.

G. Développer l'accès au logement bailleurs privés (AIVS...)

Les ménages que nous accompagnons ont pour la plupart peu d'antériorité dans leur demande de logement et souhaitent des logements de typologie très demandée (T1 et T2). Devant la difficulté pour les personnes de se voir attribuer un logement par un bailleur social, nous souhaitons renforcer notre travail auprès des bailleurs privés ou propriétaires privés lorsque les ressources le permettent.

H. Développer l'intégration citoyenne et culturelle

Les personnes accompagnées expriment une envie de s'intégrer tant sur le plan professionnel que sur le plan social (avoir un travail, payer des impôts).

Par le biais d'un travail en réseau et/ou en partenariat avec des associations culturelles présentes sur les quartiers de vie des personnes (Alco, Safran, Initiales, Maison du colonel, Caps...) nous souhaitons favoriser l'intégration culturelle et citoyenne des personnes accompagnées.

Au-delà de la participation à des activités, actions proposées par les associations culturelles, il s'agira également de proposer aux personnes de s'investir. Nous avons pu remarquer les bénéfices de cette implication chez la personne, tant sur le plan de l'apprentissage de la langue française que par le développement de qualités professionnelles ou le renforcement de l'estime de soi.